

DECISION N° 2026-031
RELATIVE A LA DECLARATION SANS SUITE DU LOT N° 12 DU MARCHÉ
2025271TXEPHE5

Le directeur général de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345-1 à L345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D345-1 à D345-17 du code de la recherche ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant ce qui suit :

1. Une procédure d'appel d'offres ouvert du marché 2025271TXEPHE a été lancée le 11/03/2026, ayant pour objet la construction par l'Etablissement Public Campus Condorcet (EPCC) du nouveau siège de l'Ecole Pratique de Hautes Etudes (EPHE) à Aubervilliers.
2. Les dispositions du 6° de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique autorise l'acheteur, à condition que seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3, aient été présentées, à relancer, selon la procédure avec négociation sans modifier substantiellement les conditions initiales du marché et en faisant participer les soumissionnaires ayant présenté des offres conformes aux modalités formelles de l'appel d'offres.

DECIDE :

Article 1 : la procédure du lot 12 du marché n° 2025271TXEPHE5 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Article 2 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 27/07/2026

Rémi LATASTE

Directeur général de l'établissement public

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

Affichée et publiée le : 27/07/2026
Exécutoire le : 27/07/2026